



ASSEMBLEE GENERALE
03 novembre 2011
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le 03 novembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, P. LECAUDEY, V. BIDAN, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, G. UNVOY, CH. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, J. COUSIN, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, E. LEBRUN, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, M. MAZURE, H. GUILLE.

Absents excusés : PH. PUDDU (remplacé par P. LECAUDEY), J. DURET (procuration à N. DOUCHIN), R. PREVEL (procuration à P. CORBET), D. LECORDIER, J. MONTEIL (remplacé par J. COUSIN), J. DOYERE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. BOIZARD, M. VAILLANT (procuration à H. GUILLE), B. LEPLEY.

Secrétaire de séance : Germain LE CALVEZ

1 – Choix des entreprises pour la 44^{ème} tranche de travaux au service eau

Lot 1 : canalisations. Les travaux à effectuer se situent à Hauteville sur Mer et Montmartin sur Mer. Le montant de l'estimation est fixé à 280 000 €. Les critères de sélection portent sur le prix (60%), la valeur technique de l'offre (20%) et les délais (20%).

3 entreprises ont répondu :

- STURNO ;
- BERNASCONI ;
- CEGELEC/SITPO.

Le Président propose de retenir CEGELEC/SITPO pour un montant de 229 039,00 € HT.

Lot 2 : surpresseurs. Le montant de l'estimation est fixé à 55 000 € HT. Les critères de sélection portent sur le prix (50%), la valeur technique de l'offre (45%) et les délais (5%).

4 entreprises ont répondu :

- JOUSSE ;
- MARTEAU ;
- AIT ;
- SEEG.

Le Président propose de retenir l'entreprise Jousse pour un montant de 41 940,00 € HT avec l'option terminal graphique à 950,00 € HT.

délibération n° 03-11-2011-01 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise CEGELEC/SITPO pour un montant de 229 039,00 € HT (bt 1) et autorise le Président à signer le marché relatif à la 44^{ème} tranche de travaux AEP avec l'entreprise CEGELEC/SITPO.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise JOUSSE pour un montant de 41 940,00 € HT avec l'option terminal graphique d'un montant de 950,00 € HT (lot 2) soit un total de marché à 42 890,00 € HT et autorise le Président à signer le marché d'un montant total de 42 890,00 € HT avec l'entreprise JOUSSE.

2 – Prêt bancaire pour la 44^{ème} tranche de travaux

Un prêt de 250 000 € a été sollicité auprès de trois organismes bancaires. Un seul organisme a répondu en proposant un taux de 5,08 %, remboursement semestriel sur 15 ans et 5,25 % sur 20 ans.

Le montant du prêt peut être revu à la baisse suite à l'ouverture des plis.

Monsieur le Calvez demande à quelle époque se feront les travaux.

Hubert Pagnier indique qu'ils sont prévus sur décembre 2011 et janvier 2012.

Après discussion, le Président propose un délai d'attente de manière à consulter à nouveau les organismes bancaires sur un montant moindre en espérant que les taux baissent et de déléguer au bureau communautaire le choix de l'organisme bancaire.

délibération n° 03-11-2011-02 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer au bureau communautaire le choix de l'organisme bancaire pour le prêt de la 44^{ème} tranche de travaux AEP, à la suite d'une nouvelle consultation.

3 – Décisions modificatives - service eau

délibération n° 03-11-2011-03 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prélever la somme de 3 700 € au 7011 « recettes vente d'eau » pour les affecter au 673 « dépenses titres annulés sur exercices antérieurs ».

délibération n° 03-11-2011-04 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prélever la somme de 5 550 € au 2156-0012 « renouvellement de compteurs » pour les affecter au 2156 « achat de portables pour les relevés de compteurs ».

4 – Validation des rapports annuels de l'eau et du SPANC

Hubert Pagnier présente le rapport annuel de gestion de service pour l'exercice 2010. Il en ressort notamment une stagnation du nombre d'abonnés et une diminution de 4% de la vente d'eau.

délibération n° 03-11-2011-05 : le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le rapport annuel de gestion du service eau pour l'année 2010. Ce rapport sera transmis dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

Hubert Pagnier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2010. Ce rapport présente les conditions d'exploitation du service ainsi que les missions assurées. Il en ressort que 510 installations ont été contrôlées sur les communes de Lingreville, Annoville, Hauteville sur Mer et Montmartin sur Mer, 4 contrôles ont été réalisés lors de vente d'habitations.

Monsieur Rault fait remarquer que le contrôle est parfois succinct.

Monsieur Paisnel ajoute qu'il aurait fallu que la Communauté de Communes prenne la compétence réhabilitation afin que les particuliers obtiennent 50% de subvention. Les communes ne peuvent pas exercer cette compétence qui doit être totale.

Monsieur Guille rappelle qu'à l'époque de la prise de compétence, l'agence de l'eau ne finançait pas les réhabilitations.

délibération n° 03-11-2011-06 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2010.

5 – Périmètres de protection

L'arrêté initial, actuellement en cours, date de 1978.

Monsieur Guille indique qu'il y a une obligation réglementaire pour de nouvelles études environnementales. Ces études portent sur les terrains allant de la prise d'eau jusqu'au Moulin de Sey. Le financement est pris en charge par l'agence de l'eau et la Communauté de Communes.

Monsieur Lecaudey fait remarquer qu'il faudrait sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques agricoles afin de protéger les zones de captage.

délibération n° 03-11-2011-07 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager les études permettant de définir les périmètres de protection du pompage sur la rivière « la Sienne ».

6 – Avenants travaux cinéma

Monsieur le Président souhaite clore définitivement ce dossier de travaux à la prochaine Assemblée Générale en présentant un bilan. Trois avenants sont à délibérer, les travaux ayant du être réalisés pour l'ouverture au public. Le premier avenant concerne le lot 1 – entreprise Deslandes, avec un aménagement des abords et une élévation de la gaine ascenseur réalisée en aggro bancheur à la place de béton qui s'est élevé à 4 558,25 € HT.

délibération n° 03-11-2011-08 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise Deslandes pour un montant de 4 558,25 € HT.

Le deuxième avenant concerne le lot 11 – entreprise BRETON, avec le changement d'emplacement des gaines de désenfumage pour un montant de 2 937,65 € HT.

délibération n° 03-11-2011-09 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise Breton pour un montant de 2 937,65 € HT.

Le troisième avenant concerne le lot 11 – entreprise BRETON, avec le déplacement du chauffe-eau pour un montant de 1 392,32 € HT.

délibération n° 03-11-2011-10 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant avec l'entreprise Breton pour un montant de 1 392,32 € HT.

Monsieur le président indique que malgré ces avenants, l'enveloppe budgétaire globale n'est pas dépassée.

Madame Mazure fait état de dernières séances pour lesquelles au moins 30 entrées par séance ont été refusées. Elle évoque le problème de chaleur. Est-ce un problème de conception ? Quelle est la responsabilité de l'architecte ?

Madame Bidan fait état de problèmes électriques avec des lumières qui se rallument en cours de séance et des lumières extérieures qui ne fonctionnent pas.

Monsieur le président indique qu'actuellement ces problèmes sont à l'étude.

7 – Règlement intérieur de la Communauté de Communes

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, au cours de sa séance du 12 octobre 2011 a émis un avis favorable au projet de règlement intérieur sous réserve de deux modifications relative à l'alcoolémie. Les modifications demandées ont été apportées.

délibération n° 03-11-2011-11 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la Communauté de Communes qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

8 – Prolongation ou signature d'un nouveau contrat CAE pour l'Office de Tourisme

délibération n° 03-11-2011-12 : Le contrat de l'agent en CAE à l'office de tourisme se termine fin février 2012. Il est proposé de créer un poste de catégorie C. Le Conseil Communautaire ne souhaite pas créer de poste et propose soit de reconduire le contrat actuel si les textes le permettent avec des conditions similaires, soit de recruter un nouvel agent en contrat d'accompagnement à l'emploi.

9 – Extension de la prime IFTS aux contractuels du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

délibération n° 03-11-2011-13 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires attribuée actuellement au personnel titulaire et stagiaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux aux contractuels du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

10 – Financement d'un quart temps au cinéma

délibération n° 03-11-2011-14 : l'agent mis à disposition, pour un temps partiel de 50 %, du cinéma est en congé maternité. Sur ce mi temps, l'association prend habituellement en charge financièrement un quart temps. Le remplaçant de l'agent en congé maternité a été recruté par l'association du cinéma qui nous demande de lui rembourser l'équivalent d'un quart temps. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à rembourser un quart temps au vu des bulletins de salaire, hors primes et sans dépasser l'équivalent financier représenté par l'emploi mis à disposition par la Communauté de Communes. Ce quart temps sera pris en charge par la collectivité uniquement pour la période de remplacement dans le cadre du congé maternité.

11 – Reversement de subvention à une association

délibération n° 03-11-2011-15 : dans le cadre du Projet Educatif Local, l'association Quettreville Evolution a inscrit une action (démocratisation de la musique et du théâtre). L'association perçoit 447 € dans ce cadre et ce montant a été versé à la Communauté de Communes, titulaire du contrat. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à reverser 447 € à l'association Quettreville Evolution.

12 – Tarifs du Centre de Loisirs

délibération n° 03-11-2011-16 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs.

Hors canton	Tarif 2011	Tarif 2012
Non allocataires CAF/MSA (journée avec repas) 1 ^{er} enfant	13,50 €	13,70 €
Non allocataires CAF/MSA (journée avec repas) 2 ^{ème} enfant et +	12,00 €	12,20 €
Non allocataires CAF/MSA (demi journée sans repas) 1 ^{er} enfant	10,00 €	10,20 €
Non allocataires CAF/MSA (demi journée sans repas) 2 ^{ème} enfant et +	9,00 €	9,20 €
Non allocataires CAF/MSA (semaine avec repas) 1 ^{er} enfant	62,00 €	63,00 €
Non allocataires CAF/MSA (semaine avec repas) 2 ^{ème} enfant et +	50,00 €	50,80 €
Allocataires CAF		
Allocataires CAF/MSA (journée avec repas) 1 ^{er} enfant	8,50 €	8,70 €
Allocataires CAF/MSA (journée avec repas) 2 ^{ème} enfant et +	8,00 €	8,20 €
Allocataires CAF/MSA (demi journée sans repas) 1 ^{er} enfant	6,00 €	6,10 €
Allocataires CAF/MSA (demi journée sans repas) 2 ^{ème} enfant et +	5,50 €	5,60 €
Allocataires CAF/MSA (semaine avec repas) 1 ^{er} enfant	40,00 €	40,60 €
Allocataires CAF/MSA (semaine avec repas) 2 ^{ème} enfant et +	32,50 €	33,00 €

13 – Tarif pour la formation informatique des Assistantes Maternelles

Madame Bidan indique que la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et Manche Numérique ont mis en place 4 modules de formation pour permettre aux Assistantes Maternelles de mettre leurs coordonnées et leurs disponibilités sur le site mon-enfant.fr. Les formations seront dispensées dans les Espaces Publics Numériques.

La Caisse d'Allocations Familiales préconise un tarif inférieur à 5 € par module. Monsieur le Président propose un tarif de 2,50 € par module et par Assistante Maternelle.

délibération n° 03-11-2011-17 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif unique de 2,50 € par module et par Assistante Maternelle.

14 – Demande du CNFPT pour le maintien de la cotisation formation à 1%

Monsieur Beck indique que le CNFPT possède un capital financier important qui lui permet d'assurer la formation des agents. Cette demande pour l'adoption d'un vœu en faveur du rétablissement de la cotisation à 1% est irrecevable. La collectivité doit bénéficier de la baisse de cotisation de 1% à 0,9 % décidée par la loi de finances rectificative 2011.

délibération n° 03-11-2011-18 : le Conseil Communautaire à la majorité (1 abstention) décide de ne pas répondre favorablement à la demande du CNFPT.

15 – Point enlevé de l'ordre du jour

16 – Sortie de biens de l'actif

Une liste des biens à sortir de l'actif est consultable à la Communauté » de Communes.

délibération n° 03-11-2011-19 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de sortir de l'actif tous les biens amortis. Une liste de ces biens est jointe à la délibération.

17 – Matériel de premier équipement pour le Centre de Loisirs

délibération n° 03-11-2011-20 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire en section d'investissement l'achat d'un lot de jeux et matériels éducatifs pour le Centre de Loisirs. Le montant de cet investissement s'élève à 979,90 € TTC

DIVERS

1 – Suspension des ateliers du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

délibération n° 03-11-2011-21 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de suspendre les ateliers du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Ces ateliers venaient s'ajouter à la journée scolaire et à l'aide personnalisée dispensée par les instituteurs et de fait, au vu de l'amplitude horaire de travail demandée aux élèves, certaines écoles avaient déjà suspendu ces ateliers pour l'année scolaire 2010/2011.

2 – Tarifs ateliers enfants au Centre Multimédia

délibération n° 03-11-2011-22 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif unique pour les ateliers hebdomadaires des enfants, il est fixé à 45 € par an (de septembre à juin) et par enfant.

3 – discussions diverses

Monsieur Guille indique qu'une distribution de composteurs aura lieu à l'espace culturel de Montmartin-sur-Mer le samedi 5 novembre à 11 h.

Monsieur Guille indique qu'un des agriculteurs qui achetait l'herbe au Moulin de Sey vient de prévenir qu'il cessait à compter du 1^{er} janvier 2012. Il est proposé de réfléchir au devenir de ces terrains.

Monsieur le Président rappelle qu'un bilan du transport de proximité Manéo a été joint à la convocation de l'Assemblée Générale et qu'il faut faire un maximum de publicité sur ce service à la population.

Monsieur le Président indique que les locaux de la trésorerie de Montmartin-sur-Mer sont mis en vente. Il propose une visite le mercredi 9 novembre à 14h30. Une visite du gymnase est prévue à la suite.

Monsieur Salliot fait état de deux prix de vente qui circuleraient.

Monsieur Beck indique que le service des domaines a été saisi sur la valeur de ce bien. Il en ressort une valeur de 190 000 € et que la location pourrait être effectuée pour 1 500 € par mois. Le Conseil Municipal de Montmartin-sur-Mer a fixé le prix de vente à 250 000 €.

Monsieur Le Calvez demande une estimation de l'administration des domaines pour les bureaux du service des eaux qui sera à comparer avec la proposition de vente effective.

Monsieur le Président indique que les locaux communautaires de la rue Franquet et du service des eaux, rue de la mer, pourraient être réunis sur un seul et même site.

La séance est levée à 22h.